



CONVOCAATION

Assemblée Générale Extraordinaire de la VGA Saint Maur

Mardi 20 avril 2021

En distanciel

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du projet d'apport partiel d'actif visant au transfert de l'activité de la section Handball à l'association STELLA ST MAUR HANDBALL***
- **Questions Diverses****

Les délibérations sont soumises à la présence du quorum (la moitié des membres de la saison 2020/2021 + 1 membre).

En cas d'absence du quorum, une 2ème AG extraordinaire est prévue le jeudi 6 mai 2021.

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre membre de l'Association depuis plus de 6 mois
- Avoir 16 ans au jour de l'élection
- Etre à jour de cotisation

* DOSSIER REGLEMENTAIRE COMPRENANT LE PROTOCOLE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SUR LE SITE INTERNET WWW.VGA-FR.ORG

** QUESTIONS DIVERSES : A DEPOSER AU SIEGE DE LA VGA POUR APPROBATION AVANT LE 12/04/2021 A 12H00, UNIQUEMENT PAR MAIL A SECRETARIAT@VGA-FR.ORG.